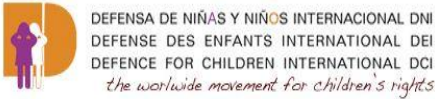


AMNESTY
INTERNATIONAL



HUMAN
RIGHTS
WATCH



Lettre des ONG aux ministres du Travail

le 22 février 2013

Votre Excellence,

En tant que défenseurs des droits des enfants, nous nous adressons à vous pour prier votre gouvernement de protéger certains des enfants travailleurs les plus vulnérables au niveau mondial en ratifiant la Convention No. 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques (« **Convention sur le travail domestique** »). Ce traité est non seulement un progrès pour les droits du travail, mais également un nouvel outil crucial pour la protection des enfants, susceptible d'améliorer les conditions de vie de quelque 15 millions d'enfants travaillant comme domestiques, dont la grande majorité sont des filles, dans le monde entier.

L'OIT estime que les enfants représentent près de 30 pour cent des 50 à 100 millions de travailleurs domestiques du monde. Ils travaillent souvent 12 heures par jour ou même plus, sept jours sur sept, cuisinant, faisant le ménage et la lessive, et s'occupant des enfants de leur employeur. Ils reçoivent la plupart du temps un maigre salaire, voire rien du tout. Le travail forcé et la traite ne sont pas rares, et leur isolement dans des domiciles privés les expose à un risque particulier d'exploitation et de violence, notamment à des abus sexuels. Les preuves montrent qu'ils sont encore moins susceptibles de suivre une scolarité que d'autres enfants travailleurs.

La Convention sur le travail domestique protège les enfants comme les adultes en accordant aux travailleuses et aux travailleurs domestiques les droits du travail fondamentaux dont bénéficient depuis longtemps les travailleurs d'autres secteurs, à savoir des périodes de repos journalier et hebdomadaires, des heures de travail limitées, un salaire minimum, et une rémunération des heures supplémentaires. La Convention oblige également les gouvernements à prendre des mesures spécifiques pour éliminer l'emploi des enfants dans le travail domestique et pour protéger ceux d'entre eux qui peuvent travailler légalement, en fixant un âge minimum pour le travail domestique en accord avec les conventions de l'OIT existantes, et en veillant à ce que le travail des enfants au-dessus de cet âge ne les prive pas de la scolarité

obligatoire, ni de leurs possibilités d'éducation ou de formation professionnelle. La recommandation accompagnant la Convention contient des orientations supplémentaires importantes pour la protection des droits des enfants travailleurs domestiques.

L'année 2013 offre deux opportunités uniques à votre gouvernement pour faire avancer les droits des enfants travailleurs domestiques et renforcer le soutien à la Convention :

- Cette année, la **Journée mondiale contre le travail des enfants**, observée au niveau mondial le **12 juin**, sera axée sur les enfants impliqués dans le travail domestique, avec un nouveau rapport de l'OIT détaillant l'ampleur de ce phénomène mondial ;
- La **3^{ème} Conférence mondiale sur le travail des enfants**, qui se déroulera au Brésil du **8 au 10 octobre** à Brasilia, rassemblera des milliers de délégués et environ 140 gouvernements afin d'accélérer l'action au niveau mondial pour éliminer le travail des enfants.

Nous exhortons votre gouvernement à utiliser l'un de ces événements importants, ou les deux, pour annoncer la ratification, ou s'engager publiquement à ratifier, de la Convention sur le travail domestique. À ce jour, des gouvernements de presque chaque région — notamment l'Uruguay, les Philippines, l'Italie et l'Île Maurice — ont déjà ratifié la Convention. Votre engagement renforcera les efforts visant à mettre fin au travail des enfants, à rompre les cycles de pauvreté et à offrir aux enfants travailleurs de meilleures conditions de vie et un avenir plus prometteur.

Dans l'attente de votre réponse,

Les signataires,

Amnesty International
Anti-Slavery International
Defense for Children International
Child Rights International Network
Global March Against Child Labor
Human Rights Watch
International Domestic Worker Network
International Labor Rights Forum
Plan International
World Vision International

*Veillez adresser votre réponse à Noah Beaudette, BeaudeN@hrw.org
Human Rights Watch, 350 5th Ave, 34th floor, New York, NY 10118
Fax: +1-212-736-1300*